

## ADDITIF AU REGLEMENT DU TAN - ISHV DU

### Club Français du Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière

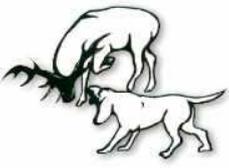
Validé par la C T T CR le 19 mars 2019

Avalisé par la SCC le 16 mai 2019

Objet : Possibilité de repasser uniquement l'exercice de Dépose (C) (période d'essai de 3 ans.)

#### ***I. MODALITÉS PERMETTANT DE REPRESENTER UN CHIEN LORS D'UN ECHEC A LA DEPOSE :***

- En cas de réussite (notation minimale acquise) aux exercices de Quête (B), de Pistage (A), de Comportement devant le gibier mort (D) et d'échec lors de la Dépose (C) d'un TAN du CFCRHB il est donné la possibilité de repasser uniquement l'exercice de Dépose (C) dans le cadre d'un autre TAN du CFCRHB afin de le valider en totalité.
- Les notes validées pour les exercices A, B et D sont maintenues et restent acquises jusqu'au 31 décembre de l'année civile suivant l'année du premier échec à l'exercice de la Dépose. Le carnet de Travail sera annoté en conséquence avec les notes obtenues suivi de la mention « échec Dépose ».
- La validation définitive et totale du TAN du CFCRHB par la SCC est subordonnée à la validation de l'exercice de la Dépose (note C) avant le 31 décembre de l'année civile suivant l'année du premier échec à l'exercice.
- L'exercice de Dépose pourra être réitéré un maximum de **3 fois** après un premier échec.
- La validation d'une présentation itérative ne pourra se faire que dans le cadre d'un TAN - ISHV organisé par le CFCRHB.



## II. ORGANISATION PRATIQUE :

- La demande de réitération de l'exercice de la Dépose par un candidat est subordonnée à la possession de la Licence Travail de la CTTCR et à l'accord préalable de l'organisateur de l'épreuve.
  
- Le président de jury ou le chef de jury, en collaboration avec l'organisateur, décidera, à l'issue des trois exercices (A, B et D) de la façon de procéder en fonction des principes suivants :
  - 1/ Participent prioritairement à l'exercice de la Dépose les chiens inscrits initialement au TAN – ISHV du jour et qui ont réussi les exercices A, B et D.
  
  - 2/ Viennent s'adjoindre le ou les candidats réinscrits dans la mesure :
    - où le nombre de juges disponibles est suffisant (1 juge par chien),
    - que le terrain le permet,
    - que le groupe ne dépasse pas 6 chiens.
  
  - 3/ Si le nombre total de chiens (TAN du jour + réitération) à l'exercice de la Dépose dépasse 6 chiens, plusieurs groupes seront reconstitués en fonction :
    - du nombre de juges disponibles (1 juge par chien),
    - du terrain,
    - du nombre total de chien se présentant à l'exercice de la Dépose.
  
  - 4/ Remarque : En fonction du nombre de candidats et de juges disponibles plusieurs sessions d'exercice de la Dépose peuvent être organisées lors d'un même TAN.